

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 21/11/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 04/12/2018

**Délibération n° D-2018-416**

Prestation d'édition de documents de gestion - Avenant n°1

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORSTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** BEAUVAIS Elisabeth

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON

**Excusés :**

Monsieur Alain GRIPPON, Madame Isabelle GODEAU.

**Direction de la Commande Publique et Logistique**

**Prestation d'édition de documents de gestion - Avenant n°1**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Un accord-cadre concernant les prestations d'édition, de documents de gestion a été notifié au titulaire DocOne pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2016, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Cet accord-cadre est exécuté par la DSIT pour la Ville de Niort, son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV).

La mutualisation de la DSIT et son transfert à la Communauté d'Agglomération du Niortais d'une part, le pacte financier signé avec l'Etat dont le contenu nous invite à limiter les flux croisés entre collectivités d'autre part, ont incité la Ville de Niort à modifier le portage lors de la reconduction de ce marché. Un groupement entre la Ville de Niort, le CCAS et le SEV est mis en œuvre. Afin de préparer la relance de la procédure de consultation dans le cadre de ce groupement, il est nécessaire de prolonger le marché actuel de 3 mois jusqu'au 31 mars 2019.

Le montant maximum demeure inchangé à 380 000 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 du contrat d'accord-cadre « prestations d'édition, documents de gestion » ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



**Accord-cadre n° 15165A010 notifié le 15/12/2015**

**Prestation d'éditique de documents de gestion**

**Avenant n° 1**

Entre :

la Ville de Niort, personne publique, représentée par son Maire, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2018,

d'une part,

Et :

DocOne

Avenue des Trois Cardinaux

33 049 BORDEAUX CEDEX

représentée par ..... agissant en qualité de .....,

d'autre part,

**Il est rappelé ce qui suit :**

Le marché a été notifié au titulaire DocOne le 15/12/2015 pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2018.

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le marché est prolongé de 3 mois dans le respect du montant maximum du marché à bons de commande qui demeure inchangé, soit 380 000 € TTC.

Son échéance est donc fixée au 31 mars 2019, en place du 31 décembre 2018.

**Article 2 : Caractère exécutoire**

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa date de notification.

Les autres dispositions de l'accord-cadre restent inchangées.

**Fait en un exemplaire original**

Fait à Le titulaire (cachet, signature)	Le Fait à Niort, le Le Pouvoir Adjudicateur
---	---

